

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 du 27 au 28 mai 2020 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 22 au 24 juin 2020 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé.

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1294.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

CREATIS - INSA Lyon
Bât. Blaise Pascal (502)
7 Avenue Jean Capelle
69621 VILLEURBANNE

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 : Monsieur Olivier BEUF est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD - LYON 1

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON